

La présente décision
affichée le 11 octobre 2022
et transmise au représentant de l'État le 11 octobre 2022
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt deux, le mardi 11 octobre à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 3 octobre 2022

Présents : (19)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire :

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER

Collège EPCI 41 : Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Joël NAUDIN, Régis SOYER, Henry
LEMAIGNEN, Michel GUIMONET, Roger LEROY, Hubert AZEMARD

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL,
Jean-François CRON, Daniel SANS-CHAGRIN, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET

Absents : (35)

Mohamed MOULAY, Guillaume CRÉPIN, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Philippe GOUET, Jacques
PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAYMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN,
Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Frédéric
DEJENTE, Jean-Claude THUILLIER, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON, Stéphane LEROY,
Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Martine TARTARIN, Vincent MORETTE, Alain
BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry
BRUNET, Sylvia PASCAUD, Jean-Christophe GASSOT, Françoise THOMERE

Personnes ayant donné pouvoir : (11)

Philippe GOUET à Bernard PILLEFER

Jacques PAOLETTI à Malik BENAKCHA

Catherine LHÉRITIER à Michel GUIMONET

Bernard ESPUGNA à Roger LEROY

Laurent ALLANIC à Henry LEMAINEN

Marc ANGENAULT à Philippe MASSON

Martine TARTARIN à Jean-François CRON

Marc JONCHERAY à Philippe BEHAEGEL

Christophe BAUDRIER à Daniel SANS-CHAGRIN

Thierry BRUNET à Marc LEPRINCE

Sylvia GAURIER à Sylvie GINER

Pour : 30 (45 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°1 : Désignation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1413-1 relatif à la composition et aux missions des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1 : La composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux est renouvelée. Présidée par le Président du Syndicat ou son représentant et comprenant 6 membres du Conseil syndical et 6 représentants d'associations locales.

Article 2 : Les membres du Conseil syndical qui participeront à cette commission consultative sont les suivants :

Membres titulaires :

- Mohamed MOULAY (Région),
- Sylvie GINER (CD37),
- Martine TARTARIN (EPCI 37),
- Thierry BRUNET (EPCI 37),
- Pierre SOLON (EPCI 41),
- Hubert AZEMARD (EPCI 41).

Membres suppléants :

- Guillaume CRÉPIN (Région),
- Delphine BENASSY (Région),
- Catherine LHÉRITIER (CD41),
- Jocelyne COCHIN (CD 37),
- Jocelyn GARCONNET (EPCI 37),
- Michel GUIMONET (EPCI 41).

Article 3 : Les représentants des associations locales qui participeront à cette commission consultative sont les suivants :

Pour l'Agence de Développement Touristique Val de Loire - Loir-et-Cher : la Présidente, Catherine LHERITIER, membre titulaire, ou son représentant.

Pour l'Agence Départementale du Tourisme de Touraine : le Président, Etienne MARTEGOUTTE, membre titulaire, ou son représentant.

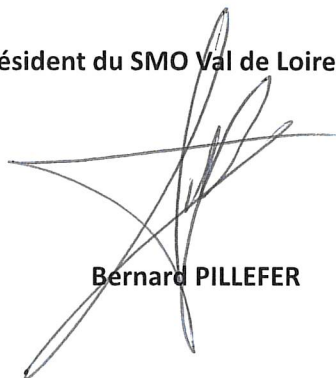
Pour l'association Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir du Loir-et-Cher : le Président, Thierry PINEAU, membre titulaire, ou son représentant.

Pour l'association CLCV 37 (Consommation, Logement, Cadre de Vie), Association nationale de défense des consommateurs et usagers : la co-Présidente, Marie-Claude FOURRIER ou la Vice-présidente, Anne-Marie BRUNET, membre titulaire, ou leurs représentants.

Pour l'association Loir-et-Cher Tech : le Président, Franck BATAILLE, membre titulaire, ou son représentant.

Pour l'association Digital Loire Valley : le Président, Julien DARGAISSE membre titulaire, ou son représentant.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Bernard Pillefer.

Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.